

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 785-2007, 18 septembre 2007

CONCERNANT madame Jocelyne Dagenais

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Jocelyne Dagenais, sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux, administratrice d'État I, soit mutée au ministère du Conseil exécutif, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 24 septembre 2007 ;

QUE les articles 8, 17 et 18 du décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continuent de s'appliquer à madame Jocelyne Dagenais comme administratrice d'État I du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48671

Gouvernement du Québec

### Décret 786-2007, 18 septembre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Diane Jean comme sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux et Dirigeante principale de l'information

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Diane Jean, sous-ministre du ministère du Revenu, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux et Dirigeante principale de l'information, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 24 septembre 2007 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à madame Diane Jean comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48672

Gouvernement du Québec

### Décret 787-2007, 18 septembre 2007

CONCERNANT la nomination de madame Francine Martel-Vaillancourt comme sous-ministre du ministère du Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Francine Martel-Vaillancourt, membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de Services Québec, administratrice d'État I, soit nommée sous-ministre du ministère du Revenu, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 24 septembre 2007 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à madame Francine Martel-Vaillancourt comme sous-ministre du niveau 4.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48673